



PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR FFCC 2026 – N°1	
DATE DU CD	Mardi 20 janvier 2026 à 18h30
EMETTEUR	Mr Le Président / Eric MAURAS
REDACTEUR	Madame la Secrétaire FFCC / Laurie MERMIER-BILLET
DESTINATAIRES	Mesdames et Messieurs les élus du Comité Directeur
Membres présents : 22	Benjamin BLANC – Cathy BLANCHARD – Céline BLAZY – Chantal BOURRELY – Joëlle BRUGUIERE – Laura CAVALLINI – Hédi CHEBAIKI – Alain CYR – Joël DIJON – Mouloud EL BERRAK – Laurent ESTEVE – Patrick GARCIA – Monique GIMENEZ – Inès HUGON – Loly LUCAS – Nicolas MANCHON – Vincent MARIGNAN – Eric MAURAS – Laurie MERMIER-BILLET – Marie-José QUEREL – Adeline RACHTAN – Axelle SENE <i>Invités sans droit de vote :</i> Gérald RADOSAVLJEVIC – manager sportif fédéral Alexis CHABRIOL – comité directeur de la jeunesse (absent) Elycia CALVET - comité directeur de la jeunesse (excusée)
Membres absents et représentés : 7	Christel BESSER (procuration donnée) – Serge DELESTY (procuration donnée) – Alain FOUCARAN (procuration donnée) – Patrick LAURENT (procuration donnée) – Vincent RIBERA (procuration donnée) – Nicolas TRIOL (procuration donnée) – Youssef ZEKRAOUI (procuration donnée)
Membres absents non représentés : 3	Mathieu LAPIERE – Aude RAYNAUD – Naïs SABATIER
Quorum pour délibérer	Plus d'1/3 des membres présents. Quorum conforme pour délibérer.

Le Président Eric MAURAS ouvre la séance à 18h31.

DELIBERATIONS ET DECISIONS

	Quorum
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de Délibération	Le Comité directeur est composé de 32 membres élus : ▪ 22 membres présents ▪ 7 membres absents et représentés (procurations) ▪ 3 membres absents non représentés Le Quorum pour délibérer est atteint (minimum 11), le Comité Directeur peut donc dérouler l'ordre du jour et délibérer. <u>Article 13 des Statuts FFCC :</u> Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix Le Comité Directeur peut valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour

Sujet N°1	Intervention du président de la Fédération Des Manadiers
Proposition à l'initiative de	Président FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Le Comité Directeur reçoit Emmanuel LESCOT, président de la Fédération des Manadiers (FDM), accompagné de Philippe BOCH, président du Livre Généalogique de la Raco di Biòu. Emmanuel Lescot informe le Comité Directeur de la volonté de rapprocher la FDM et le Livre Généalogique dans un délai de deux ans, afin de renforcer la collaboration entre les deux structures. Philippe BOCH confirme l'intérêt partagé pour cette démarche et rappelle que le Livre Généalogique est agréé en tant qu'organisme de sélection, reconnu par le ministère de l'Agriculture. <u>Organisation de la FDM :</u> Emmanuel LESCOT rappelle que le Conseil d'Administration de la FDM est composé de 21 membres, lesquels constituent le Bureau suivant : • Président : Emmanuel Lescot • Vice-président – spectacles de rue : Béranger Aubanel • Vice-président – course camarguaise : Raoul Mailhan • Trésorier : Jean-Élie Agnel • Secrétaire : Renaud Vinuesa <u>Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) :</u> Emmanuel LESCOT, président de la Fédération des Manadiers, fait un point complet sur la situation sanitaire liée à la DNC. Il indique que la zone vaccinale s'étend actuellement de la Haute-Garonne jusqu'à l'Hérault. Le taux de vaccination atteint environ 75 % du cheptel, toutefois le nombre d'élevages vaccinés demeure insuffisant. Philippe BOCH précise que, dans le département de l'Hérault (34), le taux de vaccination se situe entre 80 % et 85 % des animaux. De manière générale, la zone vaccinale a dépassé les 80 %, sans toutefois atteindre l'objectif de 75% de 95 % du cheptel vacciné. Le dernier cas de DNC au niveau national s'est déclaré entre Noël et le jour de l'An, soit environ vingt jours sans nouveau cas à ce jour. Compte tenu de la trajectoire actuelle, l'espoir est exprimé que le département de l'Hérault puisse être libéré à la mi-février. Concernant les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône, l'évolution dépendra des décisions des Chambres d'Agriculture. À ce jour, les restrictions de circulation demeurent en vigueur : • Les départements 30 et 13 ne peuvent pas se rendre dans le 34 ; • Le 34 ne peut pas sortir, y compris à l'intérieur de son propre département. Emmanuel LESCOT rappelle que la gestion de la DNC repose sur un trptyque sanitaire • La restriction des mouvements de bovins ; • L'abattage ciblé des foyers et des unités épidémiologiques (abattage uniquement des lots et non du cheptel entier) ; • Une vaccination raisonnée et encadrée. Il est précisé que ce protocole est imposé par la réglementation européenne, la DNC étant classée parmi les maladies de catégorie A. Interrogé sur la position des manadiers concernant la vaccination, Emmanuel LESCOT indique que les avis sont partagés, en raison des avantages et des inconvénients que présente cette mesure. Il précise que la vaccination est prise en charge. Il ajoute que les tests PCR se révèlent fiables sur les croûtes des nodules, tandis que les prises de sang sont jugées moins fiables. Emmanuel LESCOT indique avoir obtenu du ministère de l'Agriculture l'assurance que, si la vaccination du cheptel Camargue devait être décidée suite à un cas positif, les doses seraient disponibles en quantité suffisante. Le stock national actuel est estimé à environ un million de doses.

	La Raco di Biòu, en tant que race menacée à faible effectif, pourrait faire l'objet d'un abattage sélectif. Il est enfin rappelé que la saison devra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce contexte, des Conseils d'Administration de la FDM se tiennent tous les quinze jours. Lors du prochain Conseil d'Administration, sera soumis au vote la poursuite du confinement des taureaux, actuellement acté jusqu'au 31 janvier. L'objectif n'est pas d'imposer une trêve, mais de protéger les taureaux. Attentes du Conseil d'Administration de la FDM : Emmanuel Lescot énumère ensuite les attentes et desiderata du Conseil d'Administration de la Fédération des Manadiers à l'égard de la FFCC. Les points suivants sont notamment évoqués : • Les modalités de transmission et de diffusion des requêtes auprès de la FFCC • La révision des quotas de stagiaires en course de Ligue ; • La modification de l'article 204 ; • Un rappel des règles relatives à l'encordement ; • L'intégration de la FDM au Comité Directeur de la FFCC.
Pas de décision	Ces sujets sont présentés à titre d'information et n'appellent pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Qui contribue	RAS
Comment on communique	RAS

Sujet N°2	Approbation du projet de PV du comité directeur du mercredi 3 décembre 2025
Proposition à l'initiative de	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET
Proposition de délibération	Le Président propose de délibérer sur le projet de PV du Comité Directeur du mercredi 3 décembre 2025 (envoyé par mail dans la convocation).
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 POUR : 28
Décision	Le projet de PV du Comité Directeur du mercredi 3 décembre 2025 est : Approuvé à la majorité.
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°3	Annnonce poste manager sportif fédéral
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Il est annoncé que Gérald RADOSAVLJEVIC a été reconduit dans ses fonctions de manager sportif fédéral. Monsieur Gérald RADOSAVLJEVIC remercie les membres du Bureau pour la confiance renouvelée et présente ses axes de travail pour la saison à venir.
Pas de décision	Ces sujets sont présentés à titre d'information et n'appellent pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Action à mettre en place	Signature du contrat + annonce aux candidats + annonce aux licenciés + publication réseaux sociaux
Qui contribue	Secrétaire générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET / Salarié FFCC Vincent MALIGE / Salariée FFCC Elsa MATTEONI / Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°4	Proposition de modification du nombre de tourneurs au Trident d'Or
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Conformément à l'article 198, le règlement relatif à la compétition ne peut plus être modifié. La proposition de modification du nombre de tourneurs au Trident d'Or ne peut donc plus être votée et son étude est différée à la fin de la saison 2026.
Pas de décision	Ce sujet n'appelle donc pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Qui contribue	RAS
Comment on communique	RAS

Sujet N°5	Proposition de modification du quota de raseteurs au niveau As : catégories A, B, C
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Conformément à l'article 198, le règlement relatif à la compétition ne peut plus être modifié. La proposition de modification du quota de raseteurs au niveau As : catégories A, B, C ne peut donc plus être votée et son étude est différée à la fin de la saison 2026.
Pas de décision	Ce sujet n'appelle donc pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Qui contribue	RAS
Comment on communique	RAS

Sujet N°6	Proposition de modification Annexe 5 : nombre d'invités en catégorie C
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Conformément à l'article 198, le règlement relatif à la compétition ne peut plus être modifié. La proposition de modification Annexe 5 : nombre d'invités en catégorie C ne peut donc plus être votée et son étude est différée à la fin de la saison 2026.
Pas de décision	Ce sujet n'appelle donc pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Qui contribue	RAS
Comment on communique	RAS

Sujet N°7	Vote pour le poste de gestionnaire calendrier et compétition 2026
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Quatre personnes ont répondu à l'appel à candidature pour le poste de gestionnaire calendrier et compétition : - Axel GAILLARD, - Eddy SEGALINI, - Adil BENAFITOU, - Jonathan ROUQUETTE. Les candidats ont été reçus individuellement lors d'entretiens. Un compte rendu de ces entretiens a été établi par Laurie MERMIER-BILLET et Céline BLAZY. Le choix du candidat est présenté au vote du Comité Directeur (vote à bulletin secret). Pour des raisons personnelles, la secrétaire générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET indique ne pas prendre part au vote.
Délibération	Axel GAILLARD : 2
	Eddy SEGALINI : 5
	Adil BENAFITOU : 15
	Jonathan ROUQUETTE : 3
	Blanc ou nul : 2
Décision	Adil BENAFITOU obtient 15 voix pour 27 votants pour le poste de gestionnaire calendrier et compétition 2026.
Action à mettre en place	Signature du contrat + Annonce aux candidats + annonce aux licenciés + publication réseaux sociaux
Qui contribue	Secrétaire générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET / Salarié FFCC Vincent MALIGE / Salariée FFCC Elsa MATTEONI / Salariée FFCC Karine ROUX
Comment on communique	Site FFCC + mails aux organisateurs + Présidents de course + Délégués de Course

Sujet N°8	Proposition candidature présidence de la commission formation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	La secrétaire générale présente la candidature de Christophe ARTAL à la présidence de la Commission Formation. Elle met en avant son parcours de raseteur, sa profession de professeur de judo et jiu-jitsu, ainsi que les valeurs communes avec la course camarguaise et son expertise en préparation sportive.
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 27
Décision	La candidature de Christophe ARTAL à la présidence la commission formation est : Approuvée à l'unanimité.
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°9	Echanges sur sujets divers
Proposition à l'initiative de	Président FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	- Comité directeur Des échanges ont lieu concernant la composition du Comité Directeur, notamment en lien avec des mouvements récents et des demandes d'intégration. Il est souligné que la question de la parité doit être prise en compte.
Pas de décision	Ces sujets sont présentés à titre d'information et n'appellent pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Qui contribue	RAS
Comment on communique	RAS

Le Président Eric MAURAS clôt la séance à 20h27.

La Secrétaire Générale FFCC
Laurie MERMIER-BILLET

